

**C'EST DU COMIQUE EN PLEIN, LE MEILLEUR
MOYEN D'EVITER CELA SERAIT DE PERMETTRE
AUX TRAVAILLEURS
D'AVOIR UN SALAIRE DECENT LEURS
PERMETTANT DE VIVRE DANS CETTE SOCIETE SOI
DISANT DEMOCRATIQUE
ET TOTALEMENT INEGALITAIRE MAIS LES
GUIGNOLS SE VOIENT LA FACE EN ATTENDANT
LES DEPOTS (CLANDESTINS)
DONNENT DE L'ARGENT POUR PAYÉ DES
TRAVAILLEURS A UN SALAIRE DE MINABLE.**

RÉGION
19/09/2020

LIÈGE – ENVIRONNEMENT

Dépôt clandestin à la Chartreuse

MARC GERARDY

Il y avait notamment une caravane incendiée.



Il y avait notamment une caravane incendiée.FB

Spectacle désolant pour les visiteurs du parc de la Chartreuse à Grivegnée, sur les hauteurs de Liège, le week-end dernier, à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Ils ont découvert un énorme dépôt clandestin d'une tonne et 800 kg, avec une caravane incendiée qui fumait encore lors de leur arrivée. La police et la Ville de Liège ont été prévenues. Heureusement, les arbres ont été épargnés.

« L'enquête effectuée grâce à l'excellente collaboration entre la police de Liège et le parquet a permis d'avancer dans la recherche des auteurs de cet acte incivique. Les démarches ont été lancées et sont toujours en cours. Il est important que les responsables de cet acte soient punis à la hauteur de ce geste scandaleux. Je me réjouis dès lors que la police et la justice liégeoises partagent cette volonté de sanctionner les auteurs d'incivilités », insiste l'échevin liégeois de la Propreté, Gilles Forêt.

Une amende de 100.000 €

« Ces derniers encourent une amende pouvant s'élever à 100.000 euros !, qu'on se le dise. En agissant, de la sorte, ils manquent de respect aux agents de la propreté qui sont en première ligne et surchargés de travail, aux riverains qui aspirent à un cadre de vie sain et agréable, et à la Ville de Liège pour l'image négative que cela renvoie », rappelle Gilles Forêt.

« Pour information, cette évacuation de l'énorme dépôt clandestin à la Chartreuse a nécessité pas moins de cinq hommes, trois heures de travail, une heure de trajet, un camion d'encombrants de 5m³ (1,5 tonne de déchets) et un véhicule de collecte avec plateau (280 kg de déchets). » Les pollueurs seront-ils les payeurs ? L'enquête le déterminera.